

## L'ADEME publie deux études confirmant le potentiel de la filière éolienne

A présent considérée comme la 4<sup>ème</sup> énergie renouvelable la plus riche en emplois au niveau mondial, la filière éolienne représente des montants importants d'activité économique et d'emplois, pour le marché domestique en France comme à l'exportation. L'ADEME publie ce jour une étude exhaustive sur la filière, comprenant une évaluation de ses retombées socio-économiques, un bilan de la politique de soutien en place depuis 2000, ainsi qu'une analyse des perspectives d'évolution et actions à entreprendre pour poursuivre son déploiement. Une autre étude porte sur les innovations technologiques porteuses de compétitivité. En produisant ces données, l'ADEME souhaite alimenter le débat public sur les questions stratégiques et techniques entourant le développement de l'éolien en France.

### L'éolien, des bénéfices économiques et environnementaux importants

Grâce à un dispositif de soutien mis en place depuis 2001, la filière contribue aujourd'hui de façon significative à la croissance du mix renouvelable français, représentant 3,9% de la production totale d'électricité et un parc installé de 11 800 MW, en 2016.

En 2015, la filière éolienne représente 1,84 Mds€ d'activité économique et de nombreux emplois associés au marché français (éolien en mer inclus) comme à l'exportation, avec une valeur ajoutée estimée à 730 M€. Par ailleurs, les acteurs de la filière éolienne française réalisent 663 M€ de chiffre d'affaires à l'exportation, principalement dans la fabrication de composants.

- **Un marché de 100 milliards d'euros** à l'échelle internationale
- Près de **600 entreprises** sur tout le territoire français
- **1,1 million d'emplois directs et indirects<sup>1</sup>** dans le monde
- **18 000 ETP directs et indirects** en France

<sup>1</sup> chiffres 2015

Sur la période 2002-2015, l'éolien a permis d'éviter l'émission de **63 millions de tonnes d'émissions de CO<sub>2</sub>-eq et d'environ 250 000 tonnes d'émissions de SO<sub>2</sub>, NO<sub>x</sub> et particules fines. Ces bénéfices sanitaires et environnementaux, une fois monétarisés, représentent un gain estimé pour la collectivité de l'ordre de 3,1 à 8,8 Mds€ sur la période 2002-2013, ce qui dépasse largement le coût du dispositif de soutien à l'éolien (3,2 Mds€).**

Malgré des résultats encourageants et une perception positive par le grand public, **la filière éolienne n'a pas atteint les objectifs de déploiement initialement définis dans les Programmations Pluriannuelles des Investissements (PPI) successives.** Il apparaît a posteriori que, sur la période qui s'étend jusqu'à 2012, la fixation des objectifs et l'élaboration du cadre réglementaire n'ont pas suffisamment anticipé les difficultés qui allaient se présenter en termes de conflits d'usages, d'intégration locale, de prise en compte des impacts environnementaux et d'aménagement du réseau.

L'implication croissante des parties prenantes, et la co-construction de projets de grande qualité environnementale, sociale et économique, sont considérés aujourd'hui comme les leviers majeurs d'intégration locale des projets.

En France, pour atteindre les objectifs à 2023 et 2030, le rythme annuel d'installations à terre doit confirmer et même dépasser celui de 2016 et le processus d'installation en mer doit pour sa part se concrétiser et se stabiliser. Il est donc primordial de faire du déploiement de l'éolien une opportunité de développement socio-économique aux niveaux national comme territorial. Si ces objectifs ambitieux sont réalisés, **la filière pourrait ainsi compter 60 à 93 000 ETP directs et indirects (hors exportations) à l'horizon 2050 (entre 40 et 75 000 ETP à l'horizon 2035).**

## L'innovation pour plus de compétitivité

Dans son étude « Caractérisation des innovations technologiques du secteur de l'éolien et maturités des filières », l'ADEME identifie **64 innovations technologiques qui permettraient de réduire fortement les coûts de production : les innovations portent notamment sur les rotors et les nacelles et conduisent à des éoliennes plus fiables et plus performantes, à durée de vie allongées.** Les innovations concernent également les phases de développement (par exemple la réduction de la sensibilité aux conditions météorologiques ou l'amélioration de la modélisation des ressources et des conditions de mer) et d'exploitation et de maintenance. En prenant en compte ces innovations, les coûts de l'éolien diminuent fortement à horizon 2030, respectivement de 36% pour l'éolien terrestre, 63% pour l'éolien en mer posé et 54% pour l'éolien flottant. Les niveaux atteints seront alors compétitifs sans mécanisme de soutien.

Au-delà de la poursuite de la baisse des coûts, et au vu des acteurs français présents dans l'écosystème, les innovations sont un moyen de positionner ou de renforcer la filière française dans des marchés très compétitifs.

### Pour aller plus loin :

- Etude [d'impacts socio-économique – Filière Eolienne Française. Bilan, perspectives et stratégies](#)
- Etude [« Caractérisation des innovations technologiques du secteur de l'éolien et maturités des filières »](#)

#### Service de presse ADEME

Tel : 01 58 47 81 28 / e-mail : [ademepresse@havas.com](mailto:ademepresse@havas.com)



### L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Elle met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale. L'Agence aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, les économies de matières premières, la qualité de l'air, la lutte contre le bruit, la transition vers l'économie circulaire et la lutte contre le gaspillage alimentaire.

**L'ADEME est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.**

[www.ademe.fr](http://www.ademe.fr) / [@ademe](https://www.instagram.com/ademe)